

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

25 avril 2016

L'an deux mille seize, le vingt-cinq avril à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Dominique FOUTRIER, Maire.

Sont présents : Dominique FOUTRIER, Gérard BOUVEROT, Patrice FUGERE, Antoine MANGILI, Christine PILLON, Bruno PORTE, Christophe TADIER, Loïc PETIT.

Absents excusés : Chantal MAISON, Daniel MATHIOT (pouvoir donné à Dominique FOUTRIER)

Absent : Jean Michel GUENIN

Secrétaire de séance : Gérard BOUVEROT

Madame le Maire ouvre la séance et présente l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et un pouvoir.

Retrait de la délibération "composition du conseil communautaire de la communauté" conformément à la demande de la Préfecture

Madame le Maire fait part d'un courrier de Madame la Préfète à propos de la délibération du 25 janvier 2016, concernant la composition du conseil communautaire de la communauté.

L'ensemble des communes membres de la communauté de communes avait la possibilité de délibérer afin de procéder à une nouvelle répartition des sièges sur la base d'un accord local, avant le 2 février 2016.

Pour être actée, cette composition libre du conseil communautaire, dont le nombre maximum de sièges peut atteindre 40, devait recueillir l'accord de la majorité qualifiée des vingt-six conseils municipaux concernés. A défaut de majorité qualifiée, la répartition à la représentation proportionnelle serait appliquée à hauteur de 35 sièges.

Le conseil Municipal de Coussegrey a délibéré en proposant une répartition à 32 sièges, identique à celle qui a été approuvée par l'ensemble des communes en 2013, en amont du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2014 et actée par un arrêté préfectoral du 28 octobre 2013.

Cette répartition de sièges ne répond pas à l'ensemble des dispositions fixées par le 2° du I de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales, visant à respecter le principe général de proportionnalité entre le nombre de représentants et population représentée.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal doit annuler la délibération du 25 janvier 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents plus un pouvoir,

DECIDE d'annuler la délibération du 25 janvier 2016, visée par la préfecture le 3 février 2016

Désignation des délégués du nouveau syndicat mixte ouvert SDDEA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-33, L. 5211-1 et L. 5211-8,

Vu les statuts du Syndicat mixte de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (SDDEA) et notamment son article 24,

Vu l'arrêté de Mme la Préfète de l'Aube n° DCDL-BCLI 201-681-0003 du 21 mars 2016 portant adhésion de la commune d'COUSSEGREY au SDDEA,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant par compétence qui siègeront au sein du SDDEA,

Considérant que cette désignation intervient par un vote à bulletin secret et à la majorité absolue,

⇒ ELECTION AU SIEGE DE DELEGUE POUR LA COMPETENCE 3 : Assainissement non collectif

Vu les candidatures de MM. **MATHIOT Daniel**, **BOUVEROT Gérard**

Considérant qu'il a été successivement procédé à l'élection du poste de délégué titulaire et de délégué suppléant.

- Voix recueillies par les candidats

* **MATHIOT Daniel** : 8 + 1 pouvoir

* **BOUVEROT Gérard**: 8 + 1 pouvoir

M. MATHIOT Daniel et M. BOUVEROT Gérard ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin sont désignés respectivement **délégué titulaire et délégué suppléant au titre de la compétence 3.**

Festivité du 14 juillet

Madame le Maire propose aux membres du conseil de reconduire l'organisation des années précédentes et de réfléchir à d'autres activités pour animer l'après midi et de prendre contact avec l'association Anim'Coussegrey pour le barbecue.

En conséquence, le feu d'artifice n° 2 au même tarif que l'année dernière ainsi qu'un module supplémentaire seront commandés et Patrice FUGERE artificier qualifié C4/T2 est chargé de l'installation.

Fleurissement de la commune

Des premières plantations dans le parterre rue de l'église ont été faites. Les plantations dans les bacs seront reconduites. Les jardinières sur les fenêtres de la mairie ne seront pas installées et seront remplacées par le fleurissement du perron.

Loïc PETIT est chargé de réserver les plantes. Antoine MANGILI sollicite de l'aide pour l'arrosage.

Madame le Maire présente les modalités du :

1 - concours villes et villages fleuris. Il est décidé, pour cette année, de ne pas y participer mais d'y réfléchir pour les années suivantes. Cela nécessite :

- un budget plus important
- l'implication assidue d'une équipe de bénévoles pour la plantation, l'entretien régulier et l'arrosage.

2 - concours départemental de fleurissement pour les particuliers. Les particuliers qui souhaitent participer devront compléter la fiche d'inscription à demander à la mairie. La tournée du jury communal aura lieu entre les 13 et 17 juin et devra compléter la grille de notation. Le comité local de tourisme déterminera le palmarès.

Questions et informations diverses

1 - Madame le Maire a participé à un certain nombre de réunions, elle en évoque succinctement les points évoqués :

⇒ Conseil communautaire :

- présentation du protocole citoyenneté mairie/gendarmerie/préfecture par l'adjudant adjoint Vailant.
- prévision de travaux au COSEC : extension servant de local à matériel et réfection du sol
- les taux d'imposition ont été maintenus.
- maison de santé rurale : emprunt complémentaire de 170 000 € en raison de la baisse des subventions attribuées ; proposition de révision du bail
- collecte des déchets ménagers et emballages recyclages, nouvelles dispositions à compter du 1er juillet 2016, des réunions d'informations organisées par la communauté auront lieu courant juin :
 - * collecte une semaine sur deux
 - * des conteneurs pour les ordures ménagères seront fournis à chaque foyer et distribués à compter du 15 juin
 - * le montant de la redevance devrait baisser
 - * le nouveau marché de collecte est renouvelé à compter du 1er juillet pour 18 mois et sera assuré par la société COVED.
 - * Le CIEBA recherche à recruter un(e) employé(e) en contrat civique ou aidé.

⇒ Communes nouvelles :

Une réunion d'information a été organisée par la mairie de Vanlay animée de M. DEMONT, trésorier pour les communes alimentant le RPI ainsi que les communes du RPI Lignièrès, Bernon, Prusy et Coussegrey.

Il a évoqué les grandes lignes de mise en place d'une commune nouvelle du point de vue : détermination du périmètre des communes volontaires, mutualisation des ressources humaines, aspect financier... D'autres réunions devraient suivre.

⇒ Réunion "soutien à l'investissement public local en 2016" à l'initiative de la Préfecture :

Dans un contexte de baisse des dotations de fonctionnement, Madame la Préfète a présenté les critères d'éligibilité au fonds de soutien aux communes permettant également de dynamiser les entreprises.

⇒ visite de M. THILLEROT du Service local d'aménagement :

- * Une visite des rues a été faite et les travaux et entretiens envisageables ont été listés. Des devis seront demandés à trois entreprises locales.
- * Il a signalé que l'arasement des banquettes sera fait dans l'année par leur service technique. Cette opération est nécessaire pour l'évacuation des eaux même si le résultat final n'est pas esthétique.
- * Le panneau "cédez le passage" détérioré durant le week-end de Pâques a été réparé (changement du poteau) à la charge de la commune. Madame le maire signale que la commune portera plainte à la gendarmerie la prochaine fois qu'un matériel communal sera endommagé par autrui si celui-ci ne s'est pas manifesté.

2 - Antoine MANGILI évoque sa participation et les points abordés aux différentes réunions du Syndicat du bassin versant de l'Armançon mis en place en janvier 2016 (élections du président, du vice-président, élaboration des commissions, participation financière des communes, travaux envisagés...)

3 - Antoine MANGILI et Christophe TADIER, délégués au syndicat des transports ont participé à la réunion. Les points d'arrêt pour la rentrée ont été abordés ainsi que l'éventuel transfert de la compétence à la nouvelle région.

4 - Madame le Maire communique les informations suivantes :

* les travaux d'élagage sont terminés pour un coût total de 3127 €.

* cérémonie du 8 mai à 11 heures devant la mairie, la population est conviée. Les lettres des noms du monument aux morts ont été peintes.

* aménagement du numérique :

Dominique FOUTRIER donne lecture du courrier du Président du Conseil départemental qui indique que "les travaux concernant la phase 2 s'échelonneront entre 2016 et 2018" sans indication précise concernant la date prévue pour notre commune.

* réunion de la commission "communication, bulletin..." : jeudi 12 mai à 19 heures.

La séance est levée à 22 heures 20.